République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

PROCES VERBAL DE LA VINGT-QUATRIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL

Le MERCREDI 29 JUILLET 2015 à 11h 15 mns, s'est tenue à l'Hôtel Radisson Blu, **la vingt-quatrième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**, sous la présidence de monsieur Abdoulaye DIANKO, Président du Conseil.

La réunion a été dûment convoquée le 16 juillet 2015, par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Adoption des procès-verbaux des réunions ordinaires des 10 avril 2015 et 20 mai 2015
2. Présentation de l'état d'avancement des activités
3. Approbation du Plan de Suivi-Evaluation de Clôture du Programme
4. Approbation du Plan de passation des marchés Révisé couvrant la période d'avril 2015 à septembre 2015
5. Approbation de certains amendements aux contrats relatifs au Projet de réhabilitation des routes **(11H 30 - 12H 15)** :
   - La photographie aérienne de la RN6 faite par Louis berger (amendement du contrat)

- La supervision des travaux du tronçon de DABO à DIAOBE (dit d'AREZKI) sur le lot 3 de la RN6 et de l'assainissement complémentaire du lot 2 de la RN6 (Amendement contrat Louis Berger)
- Les travaux du tronçon de DABO à DIAOBE (dit d'AREZKI) sur le lot 3 de la RN6 (Amendement contrat CSE)
- Les travaux complémentaires sur l'assainissement du lot2 de la RN6 (Amendement contrat Corsan)
- L'examen des Variations Order pour les lots de la RN6 dépassant 10% du marché de base.

6. Approbation du projet d'Avenant au Contrat de Supervision du Groupement EGIS/IDEV et validation du *Variation Order* n° 310 portant sur les travaux de construction d'ouvrages supplémentaires sur l'Emissaire du Delta
7. Approbation du projet d'avenant au contrat de l'expert en décentralisation de développement local
8. Approbation du projet d'avenant au contrat de services de consultant individuel pour la capitalisation des leçons apprises/bonnes pratiques dans la cuvette de Ngalenka
9. Approbation du projet d'avenant au contrat de la Consultante individuelle en Communication Stratégique
10. Présentation du schéma institutionnel de clôture, de finalisation et de pérennisation des activités du programme
11. Questions diverses, Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance

I. MEMBRES DU CONSEIL:

1. Membres présents:

Membres votants:

- **Abdoulaye DIANKO**
  Primature, Président du Conseil
- **El Mansour TALL**
  Ministère de la Justice
- **Ousmane KA**
  Ministère chargé du développement social et du genre
- **Mariéme Ndoye DECRAENE**
  Ministère chargé des Infrastructures
- **Oumar SECK**
  Ministère chargé de l'Agriculture
- **Amacodou DIOUF**
  CONGAD
- **Mme Aïssatou FALL NIANG**
  Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)

Observateurs :

- **Papa Modou NDIAYE,**
  Directeur Général de MCA-Sénégal ;
- **Christopher DAVIS,**
  Deputy Resident Country Director, Senegal, MCC

2. **Membres représentés:** AUCUN.

3. **Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence :** AUCUN.

4. **Membres absents:**

- **Coly SECK**
  Ministère des Affaires Etrangères
- **Abdoulaye DIENG**
  Ministère chargé l'Economie et des Finances
- **Etienne TURPIN**
  Ministère chargé des Collectivités locales
- **Mme Aïta Sarr SECK**
  Ministère chargé de l'Environnement
- **Mor Talla KANE**
  Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)
- **Baye Ibrahima DIAGNE**
  Conseil National du Patronat (CNP)

Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

5. **Autres personnes présentes:**

6. **Secrétaire de Séance:**
   - **M. Ahmadou TALL**, Conseiller Juridique MCA-Sénégal.

II. DEBATS:

1. Ouverture de la séance et vérification du Quorum requis

Le Conseiller juridique, Secrétaire de Séance, a vérifié et fait constater que le quorum requis pour la tenue de la réunion a été atteint. La réunion a démarré à 11h 15 mns.

2. Présentation de l'ordre du jour

Le Président a procédé à la présentation de l'ordre du jour et a proposé sa modification, à la demande de la Direction générale de MCA-Sénégal, par le retrait des points portant sur :

- La supervision des travaux du tronçon de DABO à DIAOBE (dit d'AREZKI) sur le lot 3 de la RN6 et de l'assainissement complémentaire du lot 2 de la RN6 (Amendement contrat Louis Berger)
- Les travaux du tronçon de DABO à DIAOBE (dit d'AREZKI) sur le lot 3 de la RN6 (Amendement contrat CSE)
- Les travaux complémentaires sur l'assainissement du lot2 de la RN6 (Amendement contrat Corsan)

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents avec la modification proposée.

3. Validation du procès-verbal de la dix-septième réunion ordinaire de la réunion ordinaire du 7 janvier 2015

Le Conseil a adopté le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2015 et a sollicité des corrections sur le procès-verbal du 20 mai 2015.

Papa Modou NDIAYE : Avant de passer à la présentation de l'état d'avancement des activités du Programme, je vous informer le Conseil sur la prochaine mission de membres du Congrès américain qui seront au Sénégal pour visiter les réalisations dans la zone nord. La PDG du MCC, madame Dana Hyde, envisage de saisir cette opportunité pour visiter le Sénégal. Elle procédera à cette occasion à l'inauguration de la RN2 et de l'émissaire du Delta, avec le Chef de l'Etat. Ce sera le 22 août prochain.

Christopher DAVIS : Je veux juste ajouter comme précision que la délégation sera composée de cinq membres du Congrès dont trois sénateurs et deux représentants.

Amacodou DIOUF : Il est très souhaitable que la délégation du Congrès et la PDG du MCC rencontrent les membres du Conseil. Le Conseil de Surveillance est au cœur du système MCA-Sénégal. Cette rencontre quel qu'en soit la forme serait très utile en ce sens qu'elle peut servir à apporter des réponses pertinentes à certaines questions qui pourraient être soulevées lors de la visite de terrain.

Abdoulaye DIANKO : Cette remarque est juste et pertinente. Il faudrait une meilleure implication des membres du Conseil de Surveillance lors de ces visites. Cela est important et la Direction générale doit prendre les dispositions nécessaires pour cela. En outre, les membres du Conseil doivent aussi avoir l'opportunité de visiter les investissements réalisés aussi bien dans le Nord que dans le Sud.

Amacodou DIOUF : Si nécessaire, il faudrait organiser une réunion extraordinaire du Conseil de Surveillance à Saint-Louis. A cette réunion seront conviés les membres de la délégation. Ce serait ainsi un excellent cadre d'échanges.

Mariéme Ndoye DECRAENE : Ce serait quoi l'objectif de cette réunion à Saint-Louis ?

Amacodou DIOUF : L'objectif, c'est justement de saisir l'opportunité de discuter avec la délégation américaine, répondre à leurs éventuelles questions et leur faire part de nos propres préoccupations en tant qu'organe de surveillance et de contrôle.

Abdoulaye DIANKO : La Direction générale prendra en compte l'ensemble des suggestions et veillera à une bonne implication des membres du Conseil de Surveillance dans l'organisation des visites des membres du Congrès américain et de la PDG de MCC.

4. Etat d'avancement des activités du Programme

1) Projet de Réhabilitation des routes

Abdoulaye SYLLA : Les travaux de la RN2 attribués au groupement CSE-SOSETER sont terminés à 100% le 31Mars 2015, l'inauguration est prévue à partir du 22 Aout 2015.

Les travaux du pont de Ndioum attribués à l'entreprise MSF sont terminés à 100 % au 31 octobre 2014, réceptionnés le 11 Novembre 2015 et l'ouvrage inauguré par le Président de la République. La réception définitive est prévue dans Trois mois et demi.

Les travaux du pont de Kolda attribués à l'entreprise Corsan-Corviam Construccion sont terminés le 31 Janvier 2015 et inaugurés le 21 Février 2015 par le Président de la République. Le montant réévalué des travaux est de 3 263 917 465 Frs CFA.

Les travaux de la RN6 en son lot 3, entre Kolda et Vélingara, attribués au groupement CSE-SOSETER sont prolongés jusqu'au 19 Juillet 2015. Le montant des travaux réévalués est de 24 688 622 948 Frs CFA. Le taux d'exécution est à hauteur de 97% contre 100% planifié et un retard de 1,11 mois. Le rythme d'avancement noté a permis la finalisation des travaux de chaussée et de revêtement dans le délai contractuel du 19 Juillet 2015. Cependant du fait de l'augmentation des quantités de bordures arasées, des dalles de couvertures des caniveaux et de la réalisation des travaux supplémentaires aux niveaux des marchés, le délai du 19 Juillet 2015 sera largement dépassé au minimum d'un mois et demi afin d'assurer une meilleure finalisation. Le risque de non achèvement est quand même écarté.

Les travaux de la RN6, dans son lot 2, entre Tanaff et Kolda attribués au groupement Corsan-Corviam construccion sont prorogés jusqu'au 31 Juillet 2015.Le montant des travaux réévalué est de 25 690 745 809 Frs CFA. Le taux d'exécution se situe à 93,53% contre 98,87% planifié. On note un retard de 0,93 mois.

Les travaux de la RN6, dans son lot 1, entre Ziguinchor et Tanaff sont attribués au groupement Corsan-Corviam construccion après une première prolongation de délais des travaux au 13 Août 2015, le conciliateur a accordé un délai supplémentaire jusqu'au 20 Novembre 2015 .Le montant des travaux réévalué est de 45 575 793 655 Frs CFA.

Actuellement, on note une faible évolution du taux d'avancement des travaux. Sur les tronçons PK0 – PK50 et PK50 – PK75, les postes sont à l'arrêt et leur reprise timide ont un impact important sur l'avancement des travaux.
A la date du 24 juillet 2015 le taux d'avancement physique global des travaux s'élève à 45,18 % pour un délai consommé de 86,99% par rapport à la fin des travaux au 20 novembre 2015. Durant la période du 21 juin au 20 juillet 2015 ce taux n'a évolué que de 4.12% et est passé de 41,06% à 45,18%.

On note une évolution lente des activités du chantier, ce qui présage un niveau d'évolution de l'ordre de 19 Milliard au pire des cas au 23 Septembre 2015 soit environs 47,20% du montant intrinsèque des travaux et, au meilleurs des cas, de l'ordre de 21,5 milliards soit 53,56% si le revêtement des zones mise en couche de base est effectué.

Papa Modou NDIAYE : Je voudrais compléter la présentation de SYLLA en faisant savoir que le MCC a saisi le Gouvernement d'une lettre pour lui notifier le besoin de financement additionnel afin de finaliser les travaux après la fin du Compact. Nous avons estimé ce financement à 26 milliards de francs CFA. En tenant compte des 18 milliards déjà disponible, l'Etat doit donc donner 8 milliards supplémentaires.

Le Ministre des Finances avait rencontré la PDG du MCC lors de son dernier voyage à Addis-Abeba, il lui a exprimé l'accord du Gouvernement pour donner ce financement additionnel.

Amacodou DIOUF : Je pense qu'il faut saluer les efforts qui ont été consentis au niveau de la RN6. Nous avions eu des craintes, mais je crois que des résultats positifs ont été obtenus, hormis le cas du Lot 1 de la RN6. L'Etat du Sénégal ne devrait pas faire des difficultés pour donner 8 milliards de francs CFA supplémentaires, compte tenu de l'importance de la route.

Vous avez dit qu'il y a quelques jours de retard en ce qui concerne l'exécution des travaux des lots 2 et 3 de la RN6. Quels seront les impacts de ce retard par rapport à l'achèvement des travaux et à la durabilité de la route surtout en perspective du transfert à l'Ageroute ?

Sur les travaux du Lot 1, je ne sais vraiment pas ce que l'on peut faire pour améliorer la situation. Est-ce que de votre côté vous avez des propositions ?

El Mansour TALL : Je suis moins enthousiaste qu'Amacodou DIOUF. La route Ziguinchor-Tanaff-Kolda-Vélingara a été réalisée par lots avec des degrés d'avancement différents. Mais globalement, nous constatons que la route n'a pas été entièrement réalisée et le Gouvernement devrait débourser plusieurs milliards pour finaliser les travaux. C'est un lourd préjudice fait à l'Etat du Sénégal.

Est-ce que les dispositions nécessaires ont été prises pour engager la responsabilité de l'entreprise Corsan ? L'entreprise ne peut commettre des manquements aussi graves et qu'il lui soit permis de se retirer comme ça. Il faut engager toutes les actions judiciaires ou en arbitrage nécessaires. Il y a inexécution du contrat qui cause un important préjudice à l'Etat.

Abdoulaye DIANKO : Pour les lots 2 et 3, Amacodou DIOUF a pris en charge mes préoccupations même si je constate qu'il y a encore un retard d'environ un mois. Il nous reste maintenant 55 jours avant la fin du Compact. Est qu'on peut nous rassurer sur les risques d'achèvement ? Est-ce qu'il n'y aura pas une mauvaise surprise de dernière minute ?

Concernant la décision qui avait été rendue par le Conciliateur, il me semble qu'il avait été évoqué la possibilité d'émettre un avis de désaccord par rapport à la décision. Qu'est qui est possible de faire comme recours par rapport à cette décision ?

Abdoulaye SYLLA : L'entreprise et l'Ingénieur sont très sensibilisés pour achever les travaux des lots 2 et 3 dans les délais. Toutes les dispositions ont été prises à cette fin. Le problème de la pérennisation ne se pose pas.

La question de la responsabilité de l'entreprise Corsan a été très bien documentée. Toutes les défaillances de l'Entrepreneur ont été constatées de manière à pouvoir ultérieurement engager sa responsabilité.

Le retard d'un mois que j'avais évoqué ne porte que sur le volet environnemental. Tous les travaux seront achevés mais la réception provisoire de l'ensemble des travaux d'infrastructures est conditionnée à la mise en œuvre de l'ensemble des activités en matière environnementale et sociale. Il faut procéder à la réception environnementale avant la réception provisoire des travaux.

Concernant la décision du Conciliateur, un avis de désaccord est effectivement notifié à l'Entrepreneur.

Papa Modou NDIAYE : Les deux questions de messieurs TALL et DIANKO sont liées. Elles sont relatives à la possibilité de porter la décision du Conciliateur en arbitrage. Nous avons procéder à une analyse approfondi de cette décision. L'entreprise pensait devoir facture pour obtenir un paiement immédiat de la somme globale de **2 925 101 068 FCFA** fixée par le Conciliateur. Nous avons estimé qu'une partie seulement de ce montant pouvait être payée en ce moment. L'heure partie qui devrait être payée dépendra de l'intensité de l'hivernage 2015. Nous décomptons les jours de pluie pour déterminer le nombre de jours que l'Entreprise a été empêché de travailler afin d'arrêter le montant qu'il doit recevoir pour la période 2015.

Nous avons fait l'avis de désaccord. Il s'agit pour nous de réunir l'ensemble de la documentation permettant au Gouvernement d'aller ultérieurement en arbitrage. Le paiement a été fait sur les fonds du Compact.

El Mansour TALL : J'ai entendu le Directeur général dire qu'il y a des jours de pluie qui sont décomptés. Quelle est la conséquence de ces jours de pluie sur le déroulement du projet ?

Papa Modou NDIAYE : Dans sa décision, le Conciliateur a considéré deux périodes différentes pendant lesquelles l'Entreprise a subi un retard du fait de la fibre optique. Il y a une première période de 33 jours qui concerne période de retard subi en 2014. Pour cette période le montant

dû a été calculé et payé à l'entreprise. Par contre il y a une deuxième période qui concerne l'hivernage 2015 et qui n'est donc pas échu. Pour cette période, l'entreprise a procédé par estimation. Alors nous faisons le décompte des jours de pluie pour savoir exactement le nombre de jours pour lesquels l'entreprise a été empêchée de travailler. Seuls ces jours décomptés seront payés à l'entreprise.

Aïssatou FALL NIANG : Je pense que le Conciliateur n'a fait que de nous charger alors que l'entreprise a quand même failli.

Papa Modou NDIAYE : Nous parlons d'un cas de réclamation particulier qui a fait l'objet de la décision n°5. L'entreprise avait fait plusieurs autres réclamations et le Conciliateur les a examinées puis les a rejetées en nous donnant raison au détriment de l'entreprise.

Pour la décision n°5, il faut dire que dans notre DAO, il avait été indiqué qu'il y avait deux (2) kilomètres de fibres optiques alors que finalement l'entreprise a trouvé qu'il en avait pour trente (30) kilomètres. La différence est énorme.

Amacodou DIOUF : Il est bon aussi de préciser que l'avis de désaccord ne concerne qu'un seul point, c'est-à-dire la décision du Conciliateur sur la réclamation portant sur la fibre optique. Est à dire qu'à la fin du Compact, on va laisser l'entreprise Corsan Corviam partir tranquillement comme ça ou bien est ce que le tribunal arbitral sera saisi pour engager sa responsabilité pour les dommages qu'elle a causés à l'Etat du Sénégal ?

Abdoulaye DIANKO : Cette question a été réglée. Il a été décidé de laisser la question à l'appréciation du Gouvernement du Sénégal. Quand le Gouvernement héritera du dossier, j'imagine qu'il prendra la décision qui sied.

Amacodou DIOUF : Monsieur le Président, c'est là que j'ai un problème avec vous. Je pense qu'en tant que membre du Conseil de Surveillance, je dois donner mon point de vue. Le Conseil doit s'exprimer et donner sa position sur la question. Nous sommes les représentants légaux et légitimes du Gouvernement du Sénégal.

Si le Conseil ne se décide pas clairement par rapport à cette question, moi je me désolidariserai et je m'exprimerai publiquement pour donner mon point de vue sur la question et dire que les intérêts de l'Etat du Sénégal n'ont pas été défendus.

Abdoulaye DIANKO : Lors de la dernière réunion, la question a été clairement réglée. Il s'agissait de se prononcer sur la question de savoir s'il fallait résilier le contrat ou pas. Si vous voulez que le Conseil décide d'aller tout de suite en contentieux, dites-le.

Amacodou DIOUF : Il nous a été dit tout de suite que l'Etat du Sénégal devra débourser vingt-six milliards pour achever les travaux du lot 1 de la RN6 Si cela est exact, alors nous devons tout de suite statuer sur la nécessité d'engager la responsabilité de l'Entreprise Corsan Corviam.

Mariéme Ndoye DECRAENE : Nous sommes d'accord sur ce point. Je pense que monsieur DIOUF voudrait que nous prenions une résolution pour faire engager la responsabilité de l'entreprise Corsan Corviam.

El Mansour TALL : Il est important de garder à l'esprit que le Conseil de Surveillance a une durée de vie limitée. Il y a une date au-delàs de laquelle le Conseil en tant qu'organe ne pourra plus prendre une quelconque décision. Nous avons été impliqués dans le processus du MCA-Sénégal depuis le début. Nous avons entre nos mains tous les éléments d'appréciation permettant la prise d'une bonne décision. Une résolution ou recommandation du Conseil de Surveillance est nécessaire pour permettre à la structure qui va succéder au MCA-Sénégal de prendre la bonne décision.

Aïssatou NIANG FALL: Au Conseil, nous sommes des gens responsables. Nous devons laisser des traces écrites. Si nous ne prenons aucune décision, nous paraîtrons comme des complices de ce qui est en train de se faire. Beaucoup de gens ici étaient favorables à la résiliation du contrat. Nous n'avions pas franchi le rubicond, mais maintenant nous ne pouvons pas ne pas prendre de décision.

Abdoulaye DIANKO : Il n'y a pas de problème. De toutes les façons, la décision de faire engager la responsabilité de Corsan appartient au Gouvernement du Sénégal. Si le Conseil décide aujourd'hui d'engager la responsabilité de l'Entreprise, c'est faire supporter un contentieux à l'Etat.

Amacodou DIOUF : Les membres du Conseil de Surveillance sont souverains. Je propose qu'une résolution soit prise pour demander au MCA-Sénégal d'engager la responsabilité de l'entreprise Corsan Corviam. Mandat doit être donné à la Direction générale pour qu'elle prenne toutes les dispositions utiles en vue de régler définitivement cette question.

Mariéme Ndoye DECRAENE : A mon avis, cette résolution ne devrait pas être adressée à MCA-Sénégal qui doit disparaître dans 55 jours.

Abdoulaye DIANKO : Moi ma proposition c'est de laisser à l'Etat du Sénégal l'initiative de prendre la décision d'engager l'action en justice.

Ousmane KA : Cette question a été plusieurs fois discutée ici, mais nous n'avions pas pris une résolution formelle. La question n'est pas seulement opérationnelle, elle est aussi stratégique et politique. Je ne partage pas la position de monsieur Amacodou DIOUF qui consiste à faire engager les poursuites tout de suite.

El Mansour TALL : On pourrait inviter la Direction générale de MCA-Sénégal à élaborer un document pour la préparation d'un éventuel contentieux avec l'entreprise Corsan Corviam. Cela permettrait d'éviter que les éléments devant permettre de construire l'argumentaire du MCA-Sénégal en cas de contentieux ne se diluent dans les dossiers de passation de service.

Ainsi, on ne donnerait pas mandat à MCA-Sénégal pour engager la procédure en Arbitrage. On laisserait la décision au Gouvernement.

Résolution : Le Conseil demande à la Direction générale de MCA-Sénégal de préparer toute la documentation nécessaire en vue de soutenir un contentieux éventuel contre l'entreprise Corsan Corviam sur le lot 1 de la RN6.

Le Conseil recommande à la structure qui va succéder le MCA-Sénégal dans la gestion du projet de réhabilitation des routes d'initier les actions nécessaires à l'engagement de la responsabilité de l'entreprise Corsan Corviam Construccion S.A.

Amacodou DIOUF : J'adhère à cette décision consensuelle. Mais je suis aussi membre de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC). En tant que membre de l'OFNAC, je demanderai à cette structure d'examiner l'affaire Corsan Corviam. Je suis convaincu qu'il faut aller plus loin de ce dossier.

Désormais, si je parle de l'entreprise Corsan Corviam, ce n'est plus en tant que membre du Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal.

2) **Projet irrigation et gestion des ressources en eau**

Cheikh Tidiane SENE : Pour le projet irrigation, nous avions déjà fait savoir que les travaux sur les ouvrages des Lots 1 et 4 ont été achevés depuis bien longtemps. Les contrats ont été transférés à la SAED pour en assurer l'exploitation et le suivi des vices éventuels. Les cautions et garanties sur les ouvrages seront reprises au nom de la SAED. A ce jour, tous les ouvrages fonctionnent très bien.

Les travaux du lot 2 ont un avancement de 90 % pour une planification de 98 % et sur un délai consommé de 95%. Aujourd'hui, les travaux de déblai en eau sur tous les axes hydrauliques sont réalisés à 100%. Le risque se situe sur les ouvrages PAR et les travaux de finition du remblai pour lesquels les passages busés et les prises gravitaires accusent un du retard. De manière générale, à de la notification tardive de certains ordres de modification de travaux (VO), la prolongation du délai des travaux jusqu'au 15 Septembre 2015 a été faite.

Aujourd'hui, l'évaluation des travaux qui risqueraient de ne pas être pris en charge dans le Compact s'élèverait à 421 millions de francs. Les mesures prises, mais cela dépend principalement de l'installation prématurée de l'hivernage. Ces travaux restants ne sont pas de nature à empêcher la prononciation de la réception des travaux, planifiée pour le 15 Septembre 2015.

Au 15 Septembre 2015, date prévue pour la réception des travaux, il ne restera que des réserves mineures que l'entreprise devra lever sous la supervision de l'Ingénieur.

Sur des réclamations relatives à la définition tardive de l'implantation des ouvrages PAR pour laquelle une part de responsabilité pourrait être imputable à MCA-Sénégal, des discussions seront menées avec l'entreprise pour trouver un compromis. Une provision est faite sur

l'accostage pour régler ces deux questions avant la réception provisoire du 15 septembre 2015 et le transfert du contrat au gouvernement.

Pour le contrat du Lot 3 concernant les travaux de terrassement et de construction d'ouvrages de génie civil sur l'Emissaire du Delta, la réception des travaux a été effectuée le 28 juillet 2015. Le projet a été exécuté dans les délais avec une économie budgétaire de l'ordre de 45 Millions de Franc CFA. Tous les ouvrages sont en phase d'exploitation. Un acte de cession de contrat sera signé avec la SAED en début Septembre, consacrant le transfert des ouvrages.

Ouvrage de Bango est à un niveau d'avancement actuel de 72 % contre 67% planifié pour un délai de 65%. Le Génie-civil est terminé et tous les équipements hydromécaniques sont au port de Dakar et devront arriver sur le site Vendredi prochain. Les travaux seront finalisés en fin Août et la mise en service est prévue pour le 2 Septembre, soit 20 jours avant la fin du délai contractuel. L'ouvrage de Bango sera transféré, à la fin des travaux, à l'Office du Lac de Guiers (OLAG).

L'Acte de transfert du périmètre pilote de Ngallenka a été signé avec la SAED. La campagne de contre saison chaude se poursuit sur 332 ha et se déroule correctement. Les exploitants ont reçu une formation sur la gestion de l'eau notamment l'organisation des tours d'eau au niveau des tertiaires.

Sur le terrain, les populations sont très satisfaites. Nous pouvons dire que grâce au projet nous avons vraiment apporté une solution au problème d'eau dans le Delta. Maintenant, il y a suffisamment d'eau pour emblaver l'ensemble des terres de la rive gauche du fleuve Sénégal.

Toutes les activités du projet irrigation seront entièrement réalisées dans le délai du Compact et avec une économie budgétaire.

Amacodou DIOUF : Une bonne planification du projet avait été faite et le schéma de planification a été entièrement exécuté. Ensuite, des économies budgétaires ont été réalisées. Cela est très important pour la réputation du projet. Un autre point important c'est d'avoir pensé à réaliser l'ouvrage de Bango grâce aux économies sur le projet.

Un bon travail a été fait en ce qui concerne le projet irrigation. Maintenant ce qui sera fait de l'utilisation des terres aménagées est une autre question. N'en faites surtout pas votre affaire.

Ousmane KA : Je m'attendais de la part de monsieur Amacodou DIOUF des propositions de mesures alternatives pour une bonne gestion des terres. Il est à craindre qu'après le projet qu'il y ait au niveau local des forces qui interviennent pour changer complétement le schéma de départ du projet.

Je salue aussi les réalisations au niveau local. Je voudrais savoir s'il existe un dispositif d'intermédiation financière avec les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Amacodou DIOUF : Le transfert des ouvrages et aménagements a été fait avec la SAED. Il reste à faire un travail d'inclusion à l'endroit des populations bénéficiaires. La SAED prendra en charge les réalisations mais il nous appartient de nous concerter avec les GIE pour que les gens se battent pour leur implication dans l'appropriation des réalisations. C'est un travail de sensibilisation que les ONG devraient prendre en charge. Les gens doivent travailler sur un mouvement d'appropriation. La SAED va jouer son rôle de structure d'encadrement.

Papa Modou NDIAYE : Je dois préciser que le transfert des réalisations à la SAED ou à l'AGEROUTE se justifie par la fonction régalienne de ces structures.

Sur la question des financements, je dois dire que nous avons travaillé directement avec les organisations de producteurs.

Ibrahima FALL : Dans le cadre des contrats de travaux, il a été financé beaucoup d'actions sociales au profit direct des populations locales. En outre, dans la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR), nous avions apporté un appui a plus de 1500 personnes. La semaine prochaine nous allons tenir un atelier sur la pérennisation dans la zone Sud.

Sur demande de monsieur le Premier Ministre, nous avons réalisé le référentiel sur la qualité de l'eau dans le Delta. Avec ce référentiel, dans le futur il sera possible de mesurer l'impact de l'émissaire du Delta sur la qualité de l'eau.

Alain DIOUF : Les contrats d'études et de mise en œuvre de la sécurisation foncière ont été exécutés à travers les contrats suivants :
Le Contrat LTS01 du 13 septembre 2010 d'un montant de 1 657790, 25 US DOLLARS et 852104187FCFA, le groupement FIT/CIRAD/SONED Afrique .Le contrat de base, LTS01, d'une durée de 12 mois, signé le 13 septembre 2010 et entré en vigueur le 28 septembre 2010, fut prorogé par deux avenants :

- un Avenant N°1 pour l'acquisition d'images satellites
- un avenant N°2 pour des enquêtes complémentaires

Le contrat LTS02 d'un montant de 1 751 701 979 FCFA a été signé le 30 janvier 2012 pour une durée de 24 mois.

Tous ces contrat ont été entièrement exécutés et les livrables rendus. Le dernier contrat prend fin le 31 juillet 2015. Il reste donc uniquement le rapport final de clôture à déposer avant le 31 juillet 2015. Les résultats suivants ont été obtenus en plus des rapports d'études déposés :

1. Activités récoltes et post récoltes à Ngalenka

- La superficie finalement semée durant la deuxième campagne est de 331,88 ha.
- Si on y ajoute les 438,71ha de la première saison, Ngalenka a eu 1.7 d'intensité culturale alors qu'une Union comme celles de Nianga (à côté de Ngalenka) a eu une intensité de 0,70 avec 1 000 ha. L'Union de Ngalenka réalisé une bonne intensité culturale et est l'une des meilleures dans la vallée.

- Le remboursement de la dette était de 87% avant le début de la campagne ; dans la vallée le taux e remboursement est de 73%. Ce taux de 87% peut se comprendre par le fait qu'une partie du producteur n'est pas allée en campagne et attend la campagne hivernale pour payer. Sur un montant exigible de 128 258 900 FCFA ; seuls 19 millions restaient à être remboursé en avril 2015.

2. Formalisation foncière et gestion du système d'information foncière Delta et Podor à la date du 12 juin 2015

- Nombre d'ha cartographie : 58 151 ha plus 20000ha à Dodéle : soit 60 151 ha
- Nombre de parcelles corrigées et intégrées dans le SIF : 9927 parcelles.
- Nombre d'ha formalisés avec un titre d'affectation : Deux nouvelles délibérations ont eu lieu dans la Commune de Guédé Village et la Commune de Gamadji Saré pour 3414 ha et 1161,9712ha soient un total de : environs 20 ha de terres formalisés avec un titre d'affectation .
- 78 conflit résolus, correspondant un taux de 63% de conflits résolus

3. Renforcement de capacité des acteurs

    - 147 sessions de formation sur 72 prévues,
    - 1640 personnes formées sur les modules de sécurisation foncière (participation complète aux sessions),
    - 5018 participants aux formations dans les neuf collectivités locales cibles.

4. Institutionnalisation mis en application des outils Registre fonciers, Manuel de procédure, SIF

Les registres fonciers le Manuel de procédure sont disponibles dans chaque commune. Le Système d'information foncière et fonctionnel et a été testé sur environs 10 000 parcelles. Les ateliers de Podor et de Dioum sur l'institutionnalisation des outils de sécurisation foncière ont eu lieu à Dioum et St louis. Le rapport final est déposé par le consultant. Le travail de capitalisation de ces outils et leur prise en compte dans le cadre de la réforme foncière en cours et prise en charge par l'expert en capitalisation qui tient son premier atelier avant fin juillet 2015 à St Louis et un atelier national à Dakar en début Aout 2015.

5. Mise en application des POAS

Le dispositif d'actualisation de mise en application et de vulgarisation des POAS est fonctionnel dans les 9 communes de la zone d'intervention.

- 40 Commissions de zone de gestion POAS redynamisées dans les 9 communes,
- 09 Commissions de règlement des conflits créées ou redynamisées,
- 2 POAS actualisé (nouvelle édition) dans 2 communes Ndiayène pendao (20 exemplaires) Ronkh (20 exemplaires ;
- 2 POAS Mise à jour (Dodel, Gamadji Saré).

En plus ont été confectionné et remis aux communes dans le cadre du programme de vulgarisation et de mise en application du POAS

- 181 Cartes A0 et A3 format bâches (Usages prioritaires des sols, Pistes de bétail et points d'eau) remis aux communes
- 122 POAS illustré sur des cartes bâches en format A0,
- 200 Documents CDI en 4 langues (Français, wolof, soninké, pulaar),
- 1260 Manuels bandes dessinées POAS en français, wolofs et pulaar,
- 80 Registres suivi des conflits POAS,
- 8 Film vidéo didactique POAS et CDI (Français, wolof et pulaar),
- 7 pico projecteurs et hauts parleurs,
- 800 Teeshirts (vulgarisation POAS et sensibilisation aux panneaux)
- 280 Panneaux de matérialisation des zones et pistes de bétail.

Amacodou DIOUF : De tout temps, depuis la première session au cours de laquelle vous aviez indiqué votre planification, nous savions que nous pouvons compter sur vous en matière d'information foncière.

Je vous félicite. Vous avez fait un bon travail dans un domaine très complexe. Maintenant vous devez vraiment vous investir pour aider les gens à trouver des réponses à cette problématique de gestion foncière. Nous allons évoquer la question au niveau de la Commission nationale de réforme foncière pour voir comment nous pouvons parvenir à harmoniser les outils. Vous avez fait un excellent travail. Il faut vraiment penser aux moyens de pérennisation des résultats obtenus.

5. Approbation du Plan de Suivi-Evaluation de Clôture du Programme

Sidiki D. DIOP : Le Plan de Suivi et d'Évaluation (PSE) fait partie du plan d'action défini dans le Compact signé le 16 septembre 2009 entre les États-Unis d'Amérique, représenté par le MCC, et le Gouvernement du Sénégal. Le plan de S&E est considéré comme un document contraignant dont le non-respect de ses dispositions pourrait entraîner la suspension des décaissements.

Le suivi des résultats et des performances du Programme se fera par le biais d'indicateurs de performance définis sur la base de l'Annexe III du Compact.

Ces indicateurs de performances sont des mesures d'impact, d'effets, d'extrants, d'activités et d'intrants qui sont suivis et contrôlés durant la mise en œuvre des projets en vue d'évaluer le progrès à un moment précis.

Deux documents présente les indicateurs retenus, les valeurs de références, les valeurs cibles, la méthodologie, la fréquence et le responsable de collecte données (Cf. Document Principal et Mémorandum du PSE de close out).

La Composante Evaluation du PSE du close out a pour objectifs, entre autres :

- d'analyser les résultats atteints à la lumière des effets attendus et de déterminer si ces résultats sont attribuables aux interventions ;
- d'évaluer l'impact des projets du MCA-Sénégal sur les bénéficiaires, y compris sur les groupes vulnérables.

Pour le projet IWRM, la méthodologie d'évaluation est basée sur l'estimateur des doubles différences avec appariement.

L'évaluation d'impact porte essentiellement sur les questions ci-après :

- L'accès à l'eau d'irrigation (ou son utilisation) a-t-il accru ?
- Y' a-t-il eu une augmentation des superficies sous production ?
- Le volume de la production agricole a-t-il augmenté? Si oui, de combien?
- Quel est l'impact des activités du projet sur les sources et le niveau de revenu des ménages ?
- L'impact sur les résultats varie-t-il en fonction du sexe, de l'âge et de la tranche de revenu?
- Les activités du projet entraînent-elles une meilleure perception de la sécurité foncière?
- L'amélioration de la sécurisation foncière incite-t-elle les producteurs à investir?

Pour le Projet Réhabilitation des Routes, l'évaluation d'impact vise à répondre à la question de savoir comment les bénéficiaires ont été affectés par la mise en œuvre d'un programme.

Une revue faite par MCC des anciennes évaluations, avec les contributions des experts dans le domaine du transport, a permis d'identifier le modèle HDM-4 comme la plus adaptée pour l'estimation des bénéfices des projets routiers (particulièrement pour les routes primaires), d'où la décision prise par MCC d'utiliser le modèle HDM-4 pour l'évaluation d'impact du PRR.

Les questions auxquelles le Modèle HDM-4 va répondre sont :

- Quel est le montant des bénéfices économiques réalisés par le projet ?
- Est-ce que le projet est justifié en termes de coûts et bénéfices ?
- Quel est le niveau d'accroissement du trafic sur la RN2 et la RN6 ?

La révision a porté essentiellement sur la suppression des indicateurs ci-après :

- IWRM 11 : Taux de remplissage des garderies communautaires,
- IWRM 12 : Nombre d'enfants enrôlés dans les Garderies communautaires,
- IWRM 32 : Nombre de mères éducatrices formées sur les thèmes liés à l'organisation de la garderie communautaire, la santé et la nutrition,
- IWRM 33 : Nombre de Garderies Communautaires construites et équipées.

Mais aussi sur la méthode d'évaluation, notamment pour le PRR (le modèle HDM-4 pour l'évaluation d'impact du PRR à la place de la méthode de la double différence.

La validation du PSE Close out se fera selon une démarche participative impliquant les partenaires d'exécution (SAED, AGEROUTES) et selon les procédures du MCC en matière de suivi et d'évaluation.

La gestion du plan de SE est sous la responsabilité de la Direction M&E, sous la supervision directe du Directeur Général.

Les Experts de S&E des projets "Irrigation" et "Routes" sont chargés plus spécifiquement de la collecte, de la compilation, du traitement et de l'analyse des données sur les activités et les indicateurs spécifiques.

Au niveau des PMU "Irrigation" et "Routes", les responsabilités en suivi et évaluation incombent au Coordonnateur de l'Unité.

Le Directeur Général de MCA-Sénégal supervise la mise en œuvre du PSE. Le point focal MCC pour le S&E fournit l'assistance technique nécessaire à l'équipe M&E, afin de faciliter l'exécution des activités spécifiques conformément aux procédures en vigueur.

Les autres Directions du MCA-Sénégal, dans leur domaine spécifique d'intervention, assumeront les tâches de collecte, d'exploitation, de saisie de données, de consolidation et remontée des données collectées par les Consultants et les PMU, de reporting et diffusion des extrants à l'interne, etc.

Amacodou DIOUF : Si on revient sur le modèle HDM-4, je suis d'accord que le MCC nous dise voilà les indicateurs dont je veux prendre en compte. Mais, à mon avis, les questions posées ne vont pas nous renseigner sur les résultats du projet à la fin du Compact.

Vous avez un dispositif à deux niveaux que vous voulez présenter à trois niveaux. La strate niveau 1, c'est au central avec la Direction générale. La seconde strate, c'est au niveau des PMU. Si au niveau de la base, il n'y a pas une bonne prise en charge de l'importance du Suivi-Evaluation, il y aura un problème. Si également au niveau des Directions, il n'y a pas un bon système de renseignement, il y aura forcément un biais.

Un point important que je ne vois pas, c'est l'impact du programme sur les bénéficiaires.

Papa Modou NDIAYE : Les développements de M. Amacodou DIOUF sont tés importants. Mais il faut tenir compte du fait que nous avons aussi un plan de Suivi-Evaluation des résultats du Compact. En outre, le Ministère des Fiances a pris l'initiative de faire à son niveau une étude d'évaluation des résultats du Compact.

Sidiki D. DIOP : Les résultats, ce sont les effets et les impacts du Programme. Nous avons pour le moment des indicateurs sur le process. Il y aura un Plan de Suivi-Evaluation post-compact qui donnera les outputs du Programme après le 23 septembre 2015.

Amacodou DIOUF : Ce qui m'intéresse, ce sont les résultats finaux après la date du 23 septembre 2015. Déjà au close-out, on doit commencer à examiner les résultats finaux.

Résolution : Le Plan de Suivi-Evaluation de Clôture du Programme est approuvé

6. Approbation du Plan de passation des marchés Révisé couvrant la période d'avril 2015 à septembre 2015

Mor FAYE : Deux amendements ont été apportés au Plan de passation des marchés et doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil. Il s'agit d'abord d'un contrat de services d'un coût de 61 000 Dollars US pour la réalisation des mesures d'UNI longitudinale (IRI) de la chaussée sur la RN2 et la RN2. Il y a ensuite le contrat pour l'acquisition de logiciels et d'équipements au profit de l'AGEROUTE pour un montant total de 1 001 518 Dollars US.

Papa Modou NDIAYE : en fait le seul grand changement dans le PPM en cours concerne les acquisitions au profit de l'AGEROUTE. Il s'agit de renforcer ses capacités matérielles afin qu'elle soit plus en mesure d'assurer l'entretien du réseau routier du Sénégal.

Papa Modou NDIAYE : L'idée d'acquisition du matériel technique au profit de l'AGEROUTE est bonne. Encore que faudrait-il que ladite agence utilise ces équipements à bon escient. Je pense qu'il faut absolument informer l'Etat de ces acquisitions. C'est une initiative de renforcement de capacités et l'Etat doit être au courant de ce qui a été fait dans ce domaine.

Résolution : Le Plan de passation des marchés Révisé couvrant la période d'avril 2015 à septembre 2015 est approuvé.

7. : Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance

Compte tenu de l'heure tardive et des contraintes des membres du Conseil, le président propose la suspension de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et la convocation d'une autre réunion pour le mercredi 05 août 2015.

III. Fin DE LA REUNION:

Les membres du Conseil ayant approuvé la proposition de suspension de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Président a levé la séance à 14 heures 17 mns.

Validé par:

Nom : Papa Modou NDIAYE

Secrétaire du Conseil de Surveillance

Approuvé par

Nom : Abdoulaye DIANKO

Président du Conseil de Surveillance